

Fabrice BEIGNON

**Directeur Mission ressource en eau et résilience des territoires, projet ADAPT
à la Direction du Parc Nucléaire et Thermique**

Les enjeux liés à la gouvernance de l'eau dans un contexte de changement global

Université d'été Sauvons le Climat – 18 octobre 2022

Changement climatique ou changement global

Le **changement climatique** correspond à une modification durable (de la décennie au million d'années) des paramètres statistiques (paramètres moyens, variabilité) du climat global de la Terre ou de ses divers climats régionaux.

Le **changement global** désigne l'ensemble des évolutions qui s'observent à l'échelle de la planète entière. Dans le contexte actuel, le terme fait plus spécifiquement référence aux effets de l'activité humaine sur l'environnement et, de ce fait, le changement global désigne de nos jours des évolutions tant sociétales qu'environnementales. Par exemple, l'évolution de la démographie ou l'émergence d'un mode de vie urbain généralisé

Des trajectoires qui se croisent

Un modèle de développement et des usages qui nécessitent de plus en plus d'eau
- pour les populations, la production industrielle, l'agriculture, l'énergie, les loisirs...

...et qui hypothèquent sa qualité et sa quantité

Une ressource dont la disponibilité naturelle évolue sous effet du changement climatique

Un besoin (réaffirmé) de gouvernance

Pour préserver la ressource et les milieux associés

Pour coordonner et financer l'action des pouvoirs publics

Sécuriser les besoins en eau des usages, dont l'eau potable

Eviter ou limiter les conflits...

Un objet à la fois politique, institutionnel, réglementaire, technique...

Quelques dates structurantes pour le cas français

1964 – Première loi sur l'eau

Instaure les principes d'une gestion décentralisée et concertée, à l'échelle des 6 bassins versants des grands fleuves français (Seine, Rhône, Loire...)

Création des agences de l'eau et des comités de bassin

1992 – Deuxième loi sur l'eau

Affirme un principe fondamental : l'eau patrimoine commun de la nation

Création des outils de planification

SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Quelques dates structurantes

2000 - Adoption de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE)

Adoptée par le parlement européen

Objectif de bon état des eaux pour 2015, 2021, 2027

Les SDAGE deviennent les plans de gestion au sens de la DCE

Les principes de la DCE

Un **objectif environnemental principal** qui s'impose à tous les Etats membres de l'Union européenne : **l'atteinte du bon état des milieux aquatiques** (cours d'eau, eaux côtières, lagunes, plans d'eau, eaux souterraines)

3 autres objectifs environnementaux

- La non-dégradation des milieux aquatiques
- Le respect des engagements d'autres directives sur les zones protégées (Natura 2000, baignades, captages...)
- La réduction des émissions de substances

Des **plans de gestion** pour atteindre ces objectifs en **tenant compte des enjeux socio-économiques**

- à élaborer / réviser tous les 6 ans dans chaque Etat membre
- en France, déclinaison sur chacun des bassins hydrographiques et DOM

Le SDAGE – plan de gestion au titre de la DCE

La mise en œuvre du SDAGE et du programme de mesures (PdM) associé permet de contenir les impacts de la hausse des pressions

Le SDAGE traduit la **politique du bassin pour l'eau et les milieux aquatiques**

Une portée juridique vis-à-vis des décisions administratives et documents de planification dans les domaines de l'eau et de l'urbanisme

Constitué d'orientations fondamentales et de dispositions

Fixe des objectifs de bon état (ou bon potentiel) pour toutes les masses d'eau

Le PdM, un plan d'actions concrètes pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE

Quelques dates structurantes

2006 - Loi sur l'eau et les milieux aquatiques

Conforte les comités de bassin dans leur rôle

Réforme les redevances des agences de l'eau, dont les taux sont encadrés par le Parlement (car il s'agit d'impôts)

2016 – Loi pour la reconquête de la biodiversité

Elargit les compétences des agences de l'eau à la biodiversité;

Crée l'agence française pour la biodiversité, devenue l'office français de la biodiversité (OFB) après fusion avec l'office de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), dont le financement est assuré par des contributions financières des agences de l'eau.

Premiers éléments de synthèse sur l'évolution institutionnelle et réglementaire

La qualité de l'eau reste à ce jour un objectif, mais plutôt de second plan

Se pose davantage la question de la fonctionnalité des milieux aquatiques

Laquelle doit aussi prendre en compte la satisfaction des besoins liés aux usages : ce qui n'est pas toujours évident, risque d'antagonismes

Dans une vision intégrée eau douce/mer et volet inondation

Sans oublier les modalités de financement des actions : qui paie quoi ?

La gouvernance de l'eau en France

- **Des modalités uniques de gouvernance selon 3 grands principes**
 - Gestion par bassin versant
 - Gestion concertée
 - Gestion décentralisée

La gouvernance de l'eau en France

- **3 grands principes**

- Gestion par bassin versant
Avec un Préfet coordonnateur de bassin
- Gestion concertée
- Gestion décentralisée

les 12 bassins français



La gouvernance de l'eau en France

- **3 grands principes**
 - Gestion par bassin versant
 - **Gestion concertée**
 - Gestion décentralisée



*Tous les usagers de l'eau sont représentés
au sein des comités de bassin,
véritables « **parlements de l'eau** »*

La composition du Comité de bassin

La représentation des différentes catégories de parties prenantes est déterminée par décret

Les nominations sont dorénavant faites par arrêté préfectoral

Depuis 2020 (mise en œuvre de la loi de 2016), le comité est organisé en 4 collèges

Données pour le bassin Rhône Méditerranée

66 représentants des élus, 33 usagers économiques, 33 usagers non économiques,
33 représentants des services de l'Etat

Le rôle du Comité de bassin

Élabore le SDAGE

Donne un avis conforme sur les taux de redevances et le programme de l'agence de l'eau, voté par le CA de l'agence

Donne un avis sur les contrats de rivière et de baie et sur les périmètres et les orientations des SAGE

Les comités et commissions issus du Comité de bassin

Le bureau du comité de bassin – pierre angulaire du dispositif (avec l'agence de l'eau)

Prépare les réunions de l'assemblée

Anime et oriente les travaux des autres instances

Le comité d'agrément

Attribue les agréments pour les contrats de milieux

Labellise les projets de plan d'action et de prévention des inondations

(PAPI) ≤ 20 M€

Donne un avis sur les périmètres et les projets de SAGE

Les comités et commissions issus du Comité de bassin

La commission relative aux milieux naturels (CRMN)

Rôle consultatif sur les orientations du SDAGE en matière de protection des milieux aquatiques, terrestres et marins

Les commissions géographiques

Composées de membres du comité de bassin et d'acteurs locaux dans les sous-bassins

Lieux de concertation et d'échanges, elles sont ancrées sur le terrain

Une organisation à la maille du bassin qui oblige à s'entendre

Au-delà du nombre de représentants pour chaque collège, et bien que les élus soient les plus nombreux, **le consensus est nécessaire**

Besoin d'un minimum de cohérence entre les différents documents et pour la mise en œuvre des actions qui s'inscrivent dans la durée

L'injonction de la DCE pour 2027

Un certain sens de l'intérêt général et des besoins des territoires

Enjeux pour les acteurs économiques

Suivre les discussions et maîtriser les aspects techniques

Etablir et partager la réalité de leurs impacts

Faire prendre en compte leurs besoins

Définir leur juste contribution aux actions

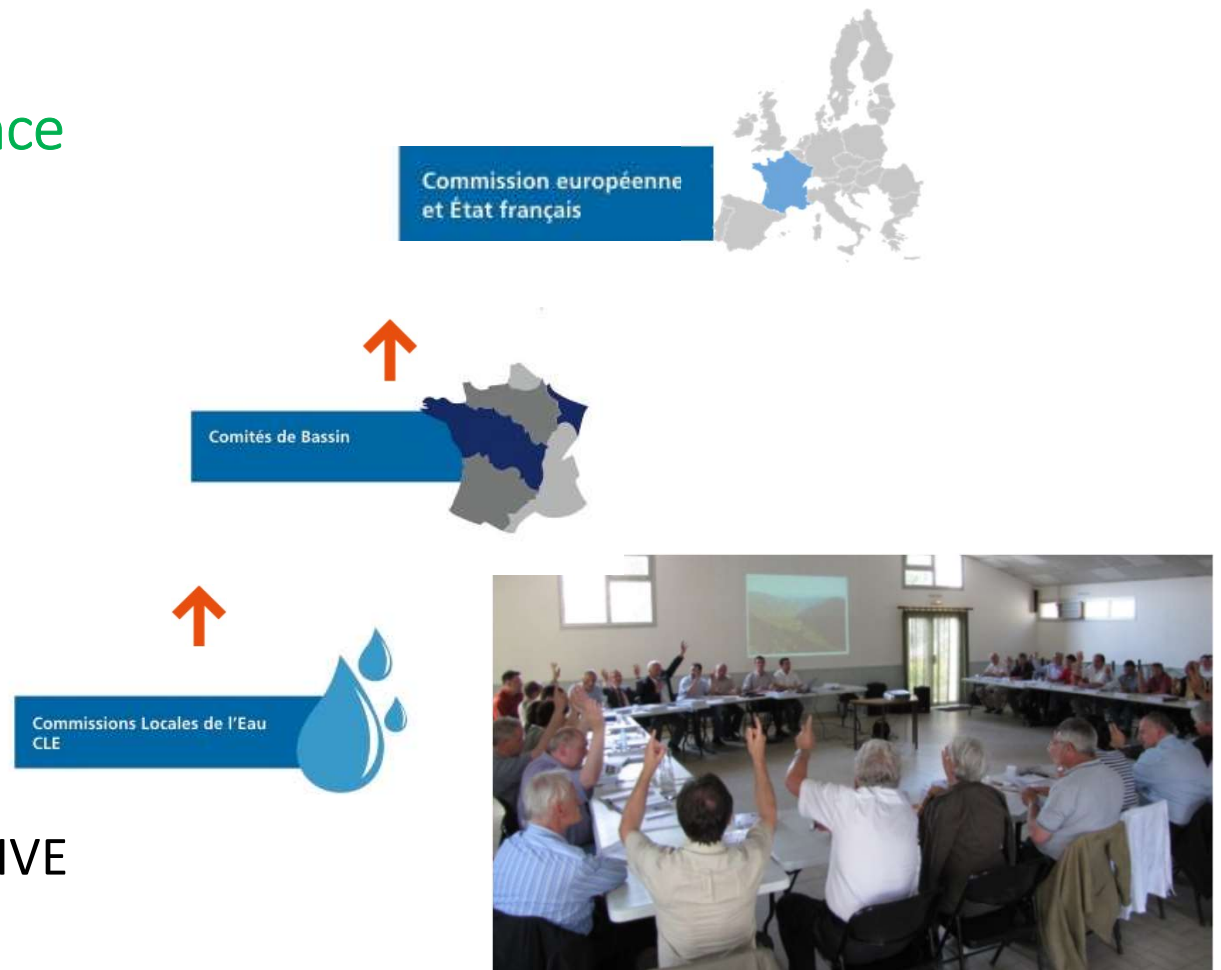
L'eau est un élément qui lie de fait le sort des acteurs et des territoires...

La gouvernance de l'eau en France

- **3 grands principes**

- Gestion par bassin versant
- Gestion concertée
- Gestion décentralisée
 - Et des ressources dédiées

SAGE / SDAGE / LOI / DIRECTIVE



La Commission locale de l'eau

Compétente à la maille d'un sous bassin

Composée des différentes parties intéressées à l'eau

Présidée par un élu, est organisée en bureau et commissions

Élabore le SAGE qui comprend un règlement à valeur réglementaire

Organise la répartition de l'eau via des démarches de concertation et des outils dédiés

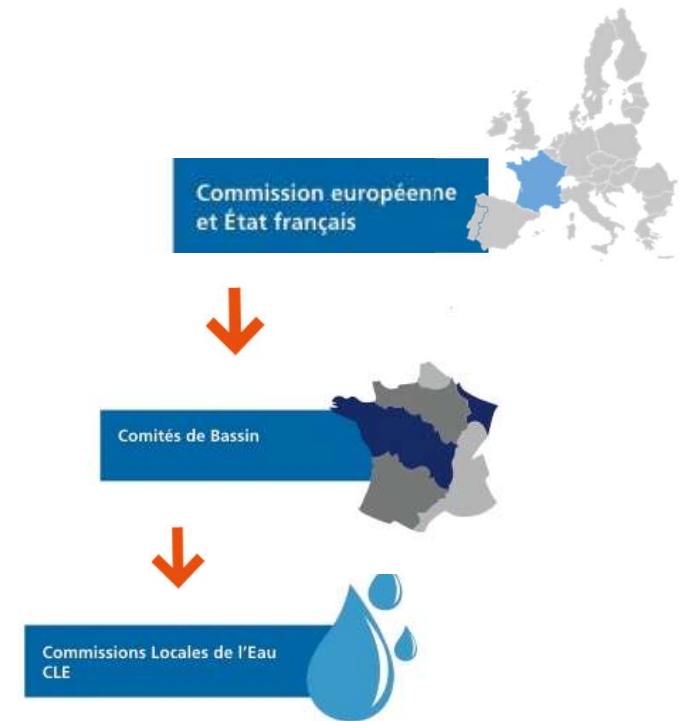
Plan de gestion quantitative de la ressource en eau – PGRE

Projet de territoire pour la gestion de l'eau - PTGE

Une gestion décentralisée, mais...

**Les textes supérieurs tendent à encadrer de + en +
les décisions de l'échelon inférieur**

DIRECTIVE/LOI/SDAGE/SAGE



Une gestion décentralisée, mais...

Une autonomie financière à la maille des bassins de + en + contestée

À la faveur du déficit chronique du budget de l'Etat et l'excédent apparent des budgets des agences de l'eau

La mise en place d'un dispositif complexe : le plafond mordant

Via la loi, l'Etat contrôle les ressources dédiées au niveau des bassins et s'assure de récupérer toutes les sommes non dépensées

Une gestion décentralisée, mais...

Dans un contexte post sécheresse 2022, des réflexions engagées pouvant conduire à une nouvelle loi sur l'eau

quels objectifs : qualité, quantité, résilience des milieux au CC

quelle gouvernance : rôle des régions, des citoyens

quel financement : fiscalité incitative et solidaire

L'Agence de l'eau : l'autre pierre angulaire

Un établissement public de l'Etat, qui relève du **Ministère de la transition écologique**

Une mission : atteindre le **bon état des eaux** superficielles, souterraines et côtières

Un système économique : **percevoir des redevances** fiscales **pour financer** des actions bénéfiques pour l'eau et la biodiversité et inciter aux bonnes pratiques de gestion de l'eau et d'adaptation au changement climatique

Une géographie : le bassin-versant français de la Méditerranée (bassins du Rhône, des fleuves côtiers languedociens et provençaux et Corse)

L'Agence de l'eau : son rôle

Collecte des redevances fiscales en application du principe «pollueur-payeur»

3 200 M€ pour la période 2019-2024

Pollution , Prélèvement, Autres usages de l'eau (refroidissement des centrales nucléaires, hydroélectricité, pêche, stockage...)

Verse des aides aux acteurs du territoire pour l'atteinte du bon état des eaux

Environ **500 M€ / an**

Lutte contre la pollution, Préservation et gestion de la ressource en eau, Connaissance et gestion des milieux (milieux aquatiques, zones humide, milieux marins...), Études, travaux, animations, information

Assure le secrétariat du comité de bassin

L'Agence de l'eau : organisation

L'agence met en œuvre, avec son **programme d'intervention**, les orientations définies par les **comités de bassin** Rhône-Méditerranée et de Corse, dans le cadre fixé par les politiques nationales et européennes de gestion de l'eau.

L'agence est administrée par un **conseil d'administration**

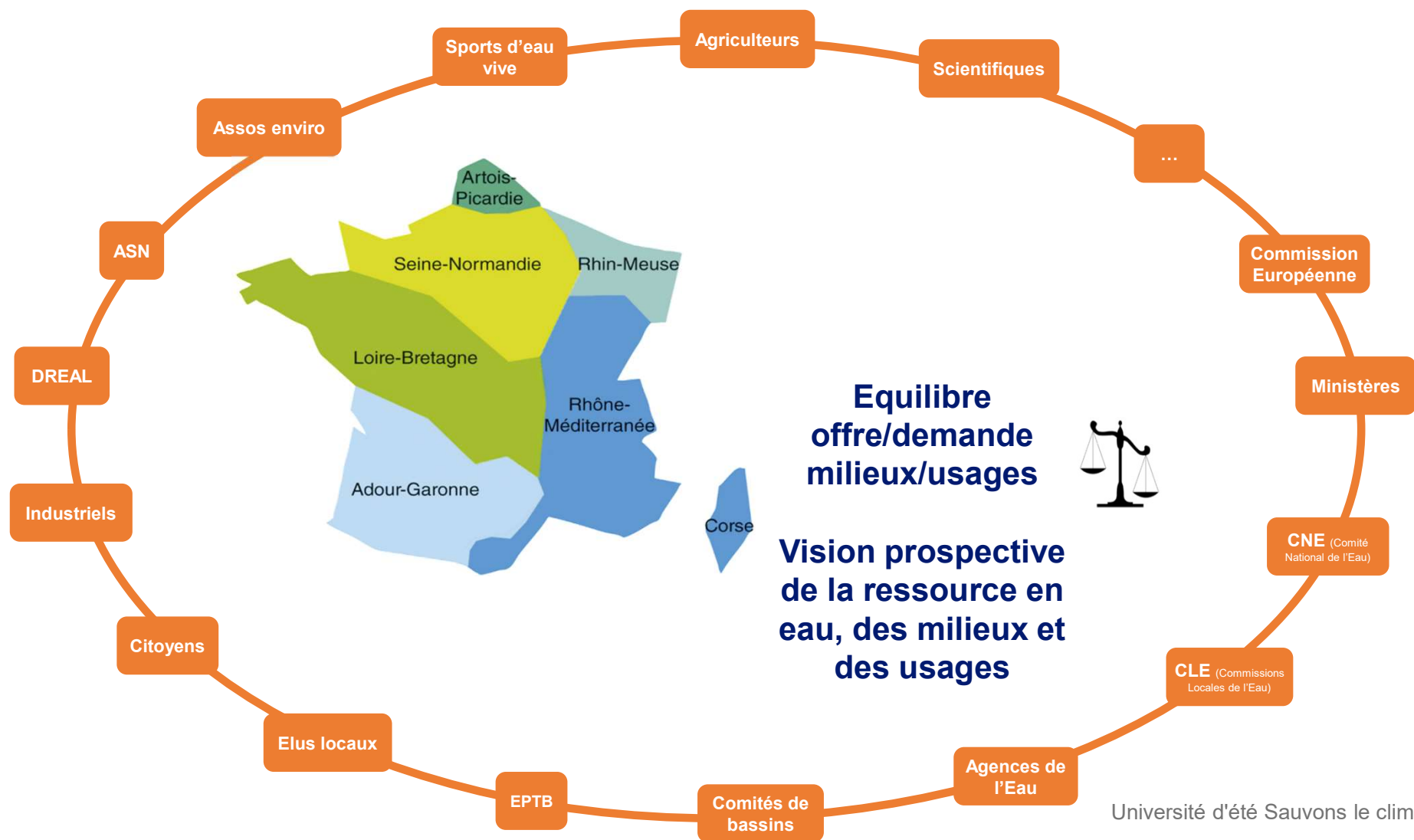
- Administre l'agence de l'eau

- Vote les redevances et le programme d'intervention, après avis conforme des comités de bassin

- Attribue (par sa commission des aides) les aides aux différents maîtres d'ouvrage

<https://www.eaurmc.fr>

Gouvernance de l'eau en France



Le positionnement d'EDF

L'eau, une ressource indispensable à la production d'électricité

Un siège dédié au sein des Comités de bassin (via l'Union Française de l'Electricité UFE)

La mise en place d'une entité transverse aux métiers et tournée vers l'externe au périmètre des bassins : les **Délégations de bassin**

Sont chargées de coordonner l'action des entités dans le domaine de l'eau et de représenter EDF dans les instances

Contribuent à mettre en œuvre la raison d'être d'EDF

MERCI de votre attention